

❖ **CE QUI DOIT CHANGER :**

- **N'oubliez pas d'inscrire vos enfants**

Afin de pouvoir offrir à vos enfants un accueil organisé et de qualité, nous vous rappelons que l'inscription de vos enfants aux accueils périscolaires, au restaurant scolaire ou à l'ALSH est obligatoire.

**Tout enfant non-inscrit au préalable, ne pourra être accueilli dans notre structure, pour des raisons évidentes de gestion, d'encadrement, de responsabilité et de sécurité.**

**RAPPEL :** pour toute inscription ou modification, une seule adresse mail prendra en compte vos demandes :  
[periscolaire.us@orange.fr](mailto:periscolaire.us@orange.fr)

- **Respectez les délais d'annulation**

Annuler hors-délai un repas ou une présence à nos accueils périscolaires vous semble anodin ?

Pourtant, un repas qui ne peut être annulé chez notre prestataire est un repas livré, non consommé, jeté ET facturé.

Mais aussi, pour un enfant inscrit supplémentaire, nous sommes parfois amenés à renforcer l'équipe d'animation pour respecter les normes d'encadrement. Si cet enfant est finalement absent, alors nous dépensons de l'argent inutilement !

D'autre part, certaines familles sont parfois sur liste d'attente, et l'absence d'un enfant inscrit, pénalise une famille qui est privée de ce service. Pensez-y !

**Le conseil municipal souhaite une très belle rentrée à tous les écoliers, et la bienvenue aux enfants nouvellement scolarisés à Us.**

**Delphine Quillent, Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires**